



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°125/2026

Zone Est : des mesures arrêtées pour assurer l'approvisionnement en produits pétroliers

À la suite d'une demande d'audience des pétroliers de l'Ituri, soutenue par la FEC, le Vice-Premier Ministre en charge de l'Économie a reçu, ce lundi 4 mai 2026, une délégation d'opérateurs pétroliers. Les échanges, tenus en présence du caucus des députés et sénateurs de la province, ont porté sur les difficultés liées à l'application de la nouvelle structure des prix dans la partie Est du pays.

Au cours des échanges, le Vice-Premier Ministre a rappelé l'importance du dialogue avec les opérateurs économiques en vue de trouver des solutions adaptées. Il a également souligné que, malgré un contexte international marqué par des tensions, des ajustements sont nécessaires pour améliorer la gestion de l'aval pétrolier, tout en indiquant que les mécanismes mis en place, notamment à travers les ressources parafiscales et les stocks de sécurité, permettent de soutenir le secteur sans recourir aux ressources du Trésor public.

Les conclusions arrêtées permettent la mise en œuvre de la structure des prix réaménagée, adaptée aux réalités de la zone Est. Cette structure des prix, confirmée par l'Arrêté ministériel signé le 4 mai 2026, entrera en vigueur le 5 mai 2026. Elle vise à faciliter le réapprovisionnement des consommateurs en produits pétroliers dans la zone Est.

Le Président de la FEC/Ituri, Christophe Lomema Mukwa, a salué le sens de l'écoute et la recherche de solutions concrètes au bénéfice des opérateurs économiques. Le Président des pétroliers de l'Ituri, Daniel Mugisa Takumara, a appelé à la reprise des activités conformément aux nouveaux prix fixés.

Le Gouvernement de la République réaffirme son engagement à stabiliser les prix et à soutenir les opérateurs économiques, tout en protégeant le pouvoir d'achat des populations.

Fait à Kinshasa, le 4 mai 2026

Cellule de communication